



Alès, le vendredi 25 octobre 2019

Mission Locale Jeunes Alès - Pays Cévennes
Affaire suivie par : Stéphanie MENEGHINI
stephanie.meneghini@mljales.com
Tél. : 04 66 56 29 80

CAHIER DES CHARGES – APPEL A CANDIDATURE n°1

« Développement de l'autonomie sociale et professionnelle des jeunes »

Accompagnement et intervention auprès des jeunes du dispositif Garantie Jeunes pendant le 1^{er} mois intensif en collectif

Ce cahier des charges définit les contours de la prestation d'accompagnement mise en œuvre au sein du dispositif Garantie Jeunes et notamment pendant le 1^{er} mois du collectif intensif.

Les éléments de suivi nécessaires à l'évaluation de l'efficacité de cet accompagnement sont inclus à cet appel à projet.

L'action se déroulera du 1^{er}/01/2020 au 31/12/2020

Date de fin de réponse : Vendredi 22 Novembre 2019

HISTORIQUE

Les Missions Locales pour l'insertion professionnelle et sociale des jeunes se sont développées à partir de 1982 par la volonté conjointe des communes et de l'Etat afin de coordonner localement leurs interventions au service des jeunes en quête d'un emploi pérenne. Elles constituent aujourd'hui un réseau placé au cœur des politiques publiques d'insertion des jeunes. Confortées par l'intégration de leurs missions dans le code du travail et dans leur action au sein du service public de l'emploi, les Missions Locales sont chargées de l'accompagnement des jeunes dans la perspective de leur insertion professionnelle et sociale.

Elles ont notamment en charge de proposer des solutions aux jeunes sortis chaque année du système scolaire sans qualification et doivent s'appuyer pour cela sur les dispositifs mis en place par l'Etat, la Région, les départements et les communes, chacun en fonction des compétences définies par la loi. Elles luttent contre l'exclusion et l'isolement en milieu rural. Elles mènent des actions en faveur des jeunes des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

En permettant aux jeunes d'accéder à l'ensemble des droits communs, elles jouent un rôle majeur dans la lutte contre les exclusions professionnelles et sociales des jeunes.

I - La Mission Locale Jeunes Alès Pays Cévennes

La Mission Locale Jeunes Alès Pays Cévennes a pour missions de promouvoir, soutenir, favoriser toutes initiatives visant à la prise en charge globale des problèmes des jeunes résidant sur les territoires nommés Alès Agglomération, de la Communauté de Communes Cèze Cévennes, ainsi que des jeunes résidant dans l'arrondissement du bassin d'emploi d'Alès.

De connaître et d'analyser les besoins et les demandes des jeunes en matière d'insertion sociale et professionnelle (formation, emploi, logement, santé et loisirs) puis de conduire une action globale pour la remise en jeu sociale et économique des jeunes.

Pour se faire, il lui appartiendra, conformément au titre III de la loi du 19 Décembre 1989 « Dispositions relatives à l'Insertion Professionnelle et Sociale des Jeunes » :

- D'accueillir, d'informer, de conseiller les jeunes, de les aider à bâtir un itinéraire qualifiant, personnalisé et de les suivre dans la mise en œuvre de leur projet.
- D'animer, de coordonner et de susciter des actions qui concourent à la réussite de ces projets, avec le souci d'une cohérence entre les aspirations professionnelles des jeunes et des possibilités du marché du travail, notamment en recherchant auprès des entreprises les possibilités d'accueil des jeunes, voire en contribuant à la création d'activités, d'entreprises ouvrant l'accès à l'emploi des jeunes.

La Mission Locale Jeunes Alès Pays Cévennes a aussi pour objet :

- D'être un lieu d'échanges, de réflexions, d'innovation ;
- De constituer et de développer un réseau régional structuré ;
- D'apparaître comme un interlocuteur identifiable et facilement accessible pour les acteurs et partenaires locaux, départementaux, régionaux et nationaux et de pouvoir être représentée dans différentes instances ;
- De faciliter l'élaboration et la mise en œuvre des politiques locales d'insertion des jeunes ;
- De pouvoir engager toute action spécifique nécessaire dans ce cadre et d'en rechercher les moyens de réalisation ;
- De pouvoir être un lieu de ressources qui puisse rapidement en assurer la communication à ses membres.

En 2018, la MLJ ALES PAYS CEVENNES a accueilli 4167 Jeunes dont 1 016 jeunes pour un premier accueil ce qui représente, 67 184 contacts individuels dont 14 914 entretiens individuels

II - Le cadre du dispositif Garantie Jeunes

Une garantie à une première expérience professionnelle : Conclue sous la forme d'un contrat réciproque d'engagements entre un jeune bénéficiaire et une Mission Locale pour une durée d'un an, pouvant faire l'objet d'un renouvellement sur avis motivé de la commission d'attribution et de suivi, la Garantie Jeunes propose un programme d'accompagnement basé sur le principe de « l'emploi d'abord » et d'une pluralité des mises en situation professionnelle.

Une garantie de ressources : Afin d'appuyer cet accompagnement et en fonction de ses ressources, le jeune bénéficie d'une allocation forfaitaire mensuelle d'un montant de 492.57 €, cumulable totalement avec les revenus d'activité jusqu'à 300 € et dégressive ensuite jusqu'à un niveau équivalent au SMIC net.

Un accompagnement vers et dans l'emploi : En cas d'accès du jeune à un emploi durable, la Mission Locale assure également un suivi d'appui à l'intégration, tant auprès du jeune que de l'employeur, pendant une durée pouvant aller jusqu'à 6 mois en fonction des situations d'emploi. Le jeune peut alors ne plus recevoir l'allocation associée à la Garantie Jeunes mais continuer à être accompagné dans le cadre de l'accompagnement renforcé.

III - L'objectif de l'accompagnement intensif du dispositif Garantie Jeunes

L'objectif de l'accompagnement est de créer des liens directs, immédiats et privilégiés entre les jeunes et les employeurs, comme vecteurs du développement de l'autonomie sociale et professionnelle des jeunes accompagnés et facteurs de développement économique du territoire.

Elle s'adresse donc tant aux jeunes qu'aux employeurs, dans une approche globale et intégrée, ancrée sur la réalité économique du territoire d'intervention de la MLJ ALES PAYS CEVENNES. La démarche s'appuie sur l'identification et la valorisation des points forts et des compétences du jeune acquises dans l'action, y compris non professionnels (sport, culture, expérience familiales et associatives), transférables aux situations professionnelles. Elle est complétée par un apport de socle de compétences clefs pour les jeunes qui en ont besoin.

1. Les actions de la mission locale à destination du jeune

La Mission Locale met en œuvre un accompagnement qualitatif, intensif et personnalisé porté par un collectif. En fonction de la progression constatée par chaque jeune, il fait l'objet d'une individualisation et d'une personnalisation des actions.

2. Les éléments de pilotage et d'évaluation de l'efficacité de l'accompagnement du jeune au sein du dispositif Garantie Jeunes

L'évaluation de l'efficacité de l'accompagnement Garantie Jeunes s'apprécie par la mise en action du jeune et sa propre dynamique en direction de l'entreprise, la multiplication des mises en relation entreprise/jeune.

La capacité à amener le jeune à l'autonomie sociale et professionnelle et la satisfaction des entreprises par le service d'appui au recrutement apporté.

a. La fiche de positionnement

L'évaluation de la progression du jeune vers l'autonomie et l'accès à l'emploi pourra s'apprécier au travers d'un positionnement effectué :

- Dans les 15 premiers jours de son entrée dans la Garantie Jeunes - A 6 mois - A 12 mois - A 18 mois et 24 mois en cas de renouvellement.

Ce positionnement doit permettre d'apprécier l'effet de l'accompagnement sur le jeune dans le champ social, professionnel et des savoirs fondamentaux. Il pourra s'effectuer au travers d'un support d'évaluation partagé entre le conseiller et le jeune.

b. Livret d'actions Garantie Jeunes

Un livret d'actions « Garantie Jeunes » permet d'établir un circuit de traçabilité des différentes actions menées par rapport au cahier des charges Garantie Jeunes, de leur autoévaluation par le jeune et des objectifs fixés avec le conseiller. Ce livret est alimenté par l'ensemble des travaux réalisés par le jeune, des bilans des tuteurs d'entreprise et des comptes rendu d'entretien des conseillers.

Il constitue pour le jeune un outil personnalisé qu'il alimente en fonction de sa propre progression, sur lequel il peut s'appuyer et dans lequel il valorise ses acquis :

- Les compétences transversales : celles acquises, celles à travailler, leur transposition dans le monde professionnel,...
- La connaissance économique de son bassin d'emploi : les activités, les entreprises qui embauchent, les saisonnalités...

La connaissance des métiers accessibles sur le territoire : enquête métier, les expériences et les compétences acquises et transférables dans ces métiers, les démarches d'accès à ces métiers ou entreprises ainsi que La connaissance de l'environnement social : les actions menées, les adresses et les interlocuteurs, ...

c. Planning hebdomadaire d'actions

L'accompagnement repose sur un principe de planification d'actions individuelles ou collectives proposées au jeune en fonction de ses objectifs propres.

Le planning peut être géré à partir du système d'information de la mission locale et doit notamment permettre d'apprécier :

- La dynamique et l'intensité du parcours et l'articulation des actions en entreprises et des périodes de formation avec les actions dans la mission locale
- Le comparatif entre actions prévues et actions réalisées afin d'avoir un suivi de leur mise en œuvre, de l'assiduité du jeune, des ajustements et une visibilité de chaque trajectoire.

Ces plannings sont intégrés dans le classeur de suivi d'accompagnement.

IV – Les attendus de la prestation d'accompagnement du dispositif Garantie Jeunes

L'offre de service Garantie Jeunes à destination du jeune

La Garantie Jeunes vise l'insertion professionnelle et l'acquisition de l'autonomie par le jeune.

L'accompagnement doit permettre au jeune, élément moteur du processus, de développer son « savoir agir ». Il doit l'amener à se projeter dans une trajectoire professionnelle à court et moyen terme, en nouant des collaborations avec les employeurs lui permettant de construire ou de confirmer un projet professionnel.

1. Les objectifs pour la Mission Locale Jeunes

Chaque jeune doit pendant son parcours d'un an réalisé au moins 80 jours en entreprise (emploi ou Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel - PMSMP) et/ou à terme un emploi ou une formation qualifiante.

Pour répondre au cahier des charges des Missions Locales Jeunes, le mois en collectif devra répondre aux objectifs suivants à minima.

2. Les objectifs visés pour le jeune

Le jeune, intégrant la Garantie Jeunes, s'engage dans une démarche active vers et dans l'emploi, pouvant intégrer des phases de formation qualifiante. La Mission Locale l'accompagne de façon intensive et personnalisée en co-construisant un parcours dynamique combinant expériences de travail, élévation du niveau de connaissances/compétences clefs et suivi social devant lui permettre de :

• **Etre autonome dans les actes de la vie quotidienne qui pourraient entraver la gestion de son parcours professionnel :**

- Identifier, repérer et solliciter les interlocuteurs et/ou institutions locales pertinentes dans le cadre de ses démarches administratives
- Gérer son budget et assurer son autonomie financière
- Trouver, changer ou se maintenir dans son logement
- Adopter des règles élémentaires d'hygiène de vie et s'occuper de sa santé
- Savoir organiser ses déplacements en demeurant ponctuel, en optimisant le coût et en gérant ses contraintes d'organisation
- Etre sensibilisé à la sécurité routière et obtenir plus facilement son permis de conduire
- Connaître son environnement culturel

• **Développer sa propre capacité à se mettre en action et à s'affirmer comme un professionnel** avec des compétences et des capacités, en se fixant des objectifs progressifs d'accès à l'emploi tout en intégrant les contraintes de son environnement personnel.

- Identifier, évaluer et valoriser ses compétences transversales, savoir les mobiliser, les défendre et les transposer aux situations professionnelles
- Etre capable de se situer dans une relation humaine et contractuelle et dans une communauté de travail en mettant en œuvre les bons comportements pour s'intégrer à une équipe dans un esprit d'entraide et de coopération et en identifiant ses propres logiques de résolution de problèmes dans des contextes professionnels
- Savoir communiquer un message simple, clair et précis par écrit ou oralement
- Maîtriser les techniques de recherches d'emploi : curriculum vitae, courrier de sollicitation ou motivation, télé-candidature, phoning, recherches sur internet, entretien d'embauche, négociation,...

• **Développer sa culture professionnelle, se familiariser avec les règles de la vie en entreprise, acquérir un socle de compétences nécessaires à l'opérationnalité immédiate et des pratiques professionnelles correspondant aux savoir-faire des entreprises du territoire en valorisant les différentes expériences de travail.**

- Maîtriser les données de base de son bassin d'emploi et ses caractéristiques, les secteurs professionnels, et identifier les métiers et compétences associées, ainsi que les établissements employeurs dans un rayon de 30 kilomètres : compiler des informations sur une entreprise, un métier, ses caractéristiques et conditions d'exercice, repérer les formations nécessaires à une spécialisation, etc.
- Connaître les principes fondamentaux de fonctionnement d'une entreprise et de la relation salariée
- Respecter les consignes de sécurité
- Intégrer une équipe et s'adapter à une situation de production dans le respect des consignes et de la cadence définie
- Acquérir des compétences techniques spécifiques à un poste de travail par des mises en situation accompagnées et apprenantes
- Confronter sa capacité à s'autoévaluer pour progresser et co-construire son projet d'insertion professionnelle

• **Maîtriser les savoirs fondamentaux**

Les compétences sociales et professionnelles telles qu'abordées offrent par ailleurs un support actif à l'utilisation et la maîtrise des savoirs de base (lecture, écriture, calcul et raisonnement logique...)

- Maîtriser la communication verbale et non verbale (à adapter en fonction de chaque poste ou fonction visés)
- Maîtriser les écrits professionnels (à adapter en fonction de chaque poste ou fonction visés)
- Développer sa capacité à effectuer les quatre opérations élémentaires - Appréhender les raisonnements logiques et développer la capacité à faire des hypothèses, à gérer son temps et sa concentration
- Maîtriser le premier niveau de l'utilisation d'un logiciel de messagerie et d'une suite bureautique

3. Présentation du 1^{er} mois intensif et collectif

La Mission Locale met en œuvre un accompagnement qualitatif intensif et personnalisé porté par un collectif. En fonction de la progression constatée par chaque jeune, il fait l'objet d'une individualisation et d'une personnalisation des actions. Pour assurer la pertinence de ces actions :

• **Planning mensuel et hebdomadaire** : La Mission Locale coordonne, au travers d'une gestion prévisionnelle mensuelle et hebdomadaire, les différentes actions mises en œuvre par les intervenants extérieurs et la participation de conseillers sur certaines thématiques, les jeunes et les employeurs. La planification mensuel et hebdomadaire permet de prendre en compte le rythme de progression afin d'individualiser un accompagnement à dimension collective et strictement encadré (horaires fixes, règlement intérieur, conseiller référent de la promotion disponible à tout moment, planning d'actions à mener, etc...).

• **Outils de mobilisation** : Les intervenants extérieurs et les conseillers mobilisent, en fonction de la progression constatée, l'ensemble des outils d'animation et d'accompagnement existant afin de maintenir le jeune dans une dynamique de parcours permanente : ateliers ou projets collectifs, entretiens individuels en face à face, échanges téléphoniques ou par mail, accompagnement lors de démarches administratives, rencontres avec des professionnels, accès en libre-service à l'information sur le marché local du travail et sur les métiers (documentations, salle informatique, salles de travail), travail sur les envies, les projets et les capacités d'initiatives de chaque jeune.

Les périodes d'immersion en entreprise bénéficient d'un cadre juridique réglementé permettant une mise en œuvre souple et sécurisante sous la forme d'une convention tripartite fixant tant les engagements de chaque partie que les objectifs recherchés dans l'acquisition d'expérience du jeune : découverte métier, validation d'une orientation, confrontation et acquisition de compétences et savoir être, etc.

La Mission Locale Jeunes Alès – Pays Cévennes met en œuvre les ateliers laïcité, santé, logement/budget, informatique pour les CV et lettre de motivation.....

La prestation demandée se fera sur 8 jours en complémentarité des actions mise en œuvre par la MLJ Alès Pays Cévennes et devra répondre à des objectifs transversaux et a un objectif final qui sera de conduire le jeune à sa première PMSMP et à l'emploi ou une formation qualifiante.

4. Les attendus de la MLJ Alès Pays Cévennes concernant le 1er mois collectif et intensif à destination des jeunes par les intervenants extérieurs

- **Au terme du mois collectif le jeune doit :**

- Avoir un ou deux projets professionnels à court terme (immédiat) et l'engagement du jeune pour les 11 mois d'accompagnement intensif.
- Un plan d'action pour les 11 mois à venir doit faire apparaître pour chaque jeune « ses leviers », ses points forts et ses freins liés à l'emploi en fonction du contenu programmé et préétabli par la MLJ.
- Etre en capacité de trouver des lieux de stages en toute autonomie et avoir repris confiance en lui.

- **Les modalités pédagogiques attendues**

- Une pédagogie active avec la mise en œuvre d'ateliers innovants pouvant induire des visites externes, des enquêtes, des challenges..., de la culture, du sport,.... .

- **Les conditions d'interventions**

Etablir une proposition permettant de réaliser le programme d'intervention prédéfinis sur 8 jours.

La proposition financière comprendra le travail de préparation ainsi que les réunions de coordination avec les acteurs participant à l'action.

Il est à noter que cette prestation devra être reproduite de façon récurrente sur 6 à 11 mois de l'année. La convention sera donc établie sur cette périodicité avec possibilité de reconduction tacite en fonction du bilan final établi par les intervenants (sorties positives, emploi, formation, PMSMP...) et le retour quantitatif et qualitatif réalisé mensuellement pour chaque jeune.

Au regard du potentiel d'intégration mensuel, des promotions simultanées pourraient être mise en œuvre.

**Ces objectifs ne sont pas exhaustifs toutes propositions complémentaires
Peut-être envisagées**

V – CONDITIONS DE RECEVABILITE ET EVALUATION

- Prise en compte des attentes du dispositif GJ et de la MLJ ALES PAYS CEVENNES
- Programme et déroulé pédagogique détaillés des 8 jours du mois intensif en collectif prenant en compte l'alternance entre la théorie et la pratique
- Modalité de prise en compte de l'ensemble des **objectifs visés pour le jeune**
- Méthodologie de transfert d'informations vers le conseiller en charge de la promotion
- Cv des intervenants
- Expérience de l'organisme dans le domaine
- Tableau de synthèse qui doit reprendre le programme pédagogique (nombre de jours, nombre d'intervenants, la progression des thématiques abordées, individuel ou collective, prix jour détaillé, frais annexe détaillé...)
- Présentation des attentes et/ou propositions logistiques
- Modèle de compte rendu final d'évaluation de l'action et de la prestation d'accompagnement pour chaque jeune (domaine de compétences acquis, axe de progrès, axes d'amélioration pour chaque thématique). Sous forme de tableau.

Un accent sera mis sur la pédagogie et l'innovation